



# COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

## EXTRAIT

du procès-verbal 12 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 6 décembre 2018

**Présidence :** Monsieur Florian Dutoit  
35 conseillères et conseillers présents avec le Président

### LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 25/2016-2021 relatif au budget 2019 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté à main levée par 33 oui, 0 non et 1 abstention, tel qu'amendé.

### DECIDE

- D'approuver le budget 2019, tel qu'amendé.

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2018.

Au nom du Conseil général

Le Président  
Florian Dutoit



La Secrétaire  
Valérie Teissl

Annexe : détails des amendements

**Amendement :**

Compte 11.301 : traitement du personnel à CHF 242'040.-, en lieu et place de CHF 251'940.-

Cet amendement est adopté à main levée par 23 oui, 2 non, 9 abstentions.

**Amendement :**

Compte 45.311 : Achat et entretien matériel à CHF 2'000.-, en lieu et place de CHF 45'000.-

Cet amendement est adopté à main levée à l'unanimité.

**Amendement :**

Compte 45.315 : Entretien-maintenance à CHF 1'000.-, en lieu et place de CHF 2'000.-

Cet amendement est adopté à main levée par 33 oui, 1 non et 0 abstention